

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>  <b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b>  <b>ARRONDISSEMENT DE LANGON</b>	<b>COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON</b>  <b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>DU 27 MAI 2024</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mai, à 20h00,  le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
<b>Exercice : 19 / Quorum : 10</b>	
<b>Présents : 14 / Votants : 17</b>	
<b>Pouvoir : 3</b>	
<b>Absents ou excusés : 2</b>  <b>1 retard</b>	

**Présents** : Didier LAULAN (maire), Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Jean-Claude MOTHES – Françoise LANUSSE - Frédéric OLAYA – Michèle SECHAN – Thierry BERTO – Arnaud OMNES – Jean TAUGERON – Laurence LAGARDERE - Isabelle LOUVIERS - Nathalie RACOLIN - Eric POUTAYS (arrivé en retard) –

**Absents ou excusés** : Philippe BOUIN - Patricia CONSTANS.

**Procurations** : Anne-Laure VAILLANT à Martine SAINT BLANCARD – Nadège COUSTURES à Frédéric OLAYA – Stéphane RIEUCROS-FOREST à Jean-Claude MOTHES.

**Secrétaire de séance** : Alain JUSEAU

**Date de convocation** : 21 MAI 2024

M. le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour, lequel est accepté par l'assemblée présente :

- Avenants au marché du chantier Bibliothèque et Logement.

**1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LE DERNIER PROCES-VERBAL DE REUNIONS DE CONSEIL :**

Le P.-V. de la séance du 6 mai 2024 : si le P.-V. est approuvé, le maire et le secrétaire de séance doivent le signer.

**2) POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :**

Avenants complémentaires sur le chantier Bibliothèque et Logement.  
Un point supplémentaire sera à faire avant la réception définitive.

SUR	AVENANT HT	AVENANT TTC	Détails
BIBLIOTHEQUE : TVA 20%			
Lot 5-Menuiserie Intérieure	1.080,00	1.296,00	Fabrication d'un cake pour le compteur ; Fourniture et pose de plinthe en médium à peindre
Lot 9 - Carrelage	3.727,04	4.472,45	Carrelage supplémentaire Reprise et raccord carreaux anciens & tranchées
<b>SUR LOGEMENT : TVA 10%</b>			
Lot 9 - Carrelage	1.126,70	1.239,37	Douche carrelée
	<b>5.933,74</b>	<b>7.007,82</b>	

**VOTE : 16 POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE (M. Éric POUTAYS en retard ne participe pas au vote).**

### **3) CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG :**

- **Présentation du changement de calendrier et de phasage de la CAB : mise en place d'un essai avec réglementation de la circulation :**

**DEL2024MAI29** - M. le maire explique que le calendrier de la Convention d'Aménagement de Bourg signée en 2023 est à revoir pour améliorer la réflexion autour de la place de l'Eglise, la sécurisation et la circulation sur les axes principaux que sont les RD 224, RD 15 et RD 224°3 et le projet de réhabilitation du Cercle situé sur la route de Langon. La proposition présentée au Centre Routier Départemental a été rejetée.

Pour permettre une optimisation des espaces à partager entre la circulation des véhicules, le stationnement, la mobilité des piétons et la vie des habitants du quartier tout en projetant la réhabilitation du commerce sur le Cercle, les services départementaux et les techniciens routiers ont besoin de données factuelles pour proposer un projet viable et sécurisé. Aussi est-il indispensable de réaliser un essai avec comptage des véhicules et de mettre en place une réglementation expérimentale.

Parallèlement, il semble pertinent d'intervertir les opérations prévues dans la CAB en priorisant la sécurisation routière et en travaillant sur le projet du stationnement et du Cercle avant le réaménagement des espaces autour de la place de l'Eglise. Ces modifications feront l'objet d'un avenant à la convention initiale et reportent le calendrier initial des opérations au-delà de l'année 2026.

En l'état, M. le maire présente le principe de la fermeture du tronçon de voie de la route de Langon situé entre la jonction avec l'impasse Laroque-Savin et celle avec la route Jean-Baptiste de Baudre du lundi 3 au vendredi 14 juin 2024 afin d'étudier le flux et le nombre journalier de véhicules et envisager la future circulation sans installer de feux tricolores. Il rajoute qu'une réunion publique se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2024 pour informer et consulter la population sur ces nouveaux changements.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE**

- **DE VALIDER** les modifications du calendrier et le phasage initial de la Convention d'Aménagement de Bourg,
- **DE PROCEDER** à l'expérimentation proposée par les services départementaux sur la période allant du 3 au 14 juin 2024 avec la mise en place de la fermeture du tronçon de voie située route de Langon,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le maire de signer les documents nécessaires à ces changements.

- **Mise en place d'une commission pour travailler sur la nouvelle gérance du Cercle :**

Cette commission sera composée de :

Didier LAULAN (maire), Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Jean-Claude MOTHEs –  
Françoise LANUSSE - Frédéric OLAYA – Michèle SECHAN – Thierry BERTO – Arnaud OMNES –  
Laurence LAGARDERE - Isabelle LOUVIERS - Nathalie RACOLIN - Éric POUTAYS.

Les absents à cette réunion devront se positionner quant à leur participation.

**4) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :**

Une aide supplémentaire a été demandée par l'association du Bibe Casteriot pour l'installation d'une baie vitrée sur leur local. Cette décision est reportée au prochain conseil, la baie vitrée proposée ayant été vendue.

**5) JOURNAL COMMUNAL :**

Une première version est proposée à l'assemblée.

Il est proposé de faire un article pour affirmer la volonté de la mairie de faire respecter les règles de stationnement autorisé.

Si celles-ci ne sont pas respectées, il y aura, dans un premier temps, des sanctions sous forme d'avertissements faites par la mairie via des autocollants, et si cela est insuffisant, une verbalisation sera effectuée par la gendarmerie.

**6) QUESTIONS DIVERSES :**

- **ELECTIONS EUROPEENNES du 9 juin 2024 :**

→ Le tableau des permanences est remis aux conseillers qui apportent des modifications.

→ La constitution des deux bureaux de vote est validée.

→ Rue Beaudichon : sur la partie piétonne, chaque habitant devra apporter son bac de tri à l'une des extrémités où seront installés lieux dédiés.

→ Rôle des commissions : peu de commissions se réunissent d'où le sentiment de ne pas participer à l'élaboration des dossiers.

**Fin de séance à 21h45**

